# Le Petit N°13



### Edito du Maire

Le vote du budget 2018 a eu lieu lors du Conseil Municipal du 27 mars dernier. Il s'inscrit dans la continuité des précédents et traduit notre bonne gestion financière, tout en préparant l'avenir. Il prévoit en effet les financements nécessaires au fonctionnement de notre commune mais également pour l'investissement de projets moins pharaoniques que les travaux engagés depuis 4ans. Nous avons eu la chance de pouvoir tenir 100% de nos engagements faits en 2014.



Nous lancerons, cette année, des travaux d'effacement de réseaux (lignes électriques et téléphoniques) afin d'aménager la RD 79 (Axe Tréverien/Saint-Pierre-de-Plesguen). Le but de ces travaux est de moderniser cet axe en agglomération et de le sécuriser en aménageant des chemins piétonniers. Notre souhait est de rendre notre centre bourg plus attractif, mais pour cela nous devons commencer par les axes routiers stratégiques. Nous avons entrepris une réflexion d'aménagement du noyau central de votre bourg. Cet aménagement ne pourra se faire qu'après 2020.

Notre bonne gestion financière nous permet d'engager cette modernisation de voirie Nous nous devons également, d'absorber les nouvelles charges liées au transfert de compétences obligatoires à la Communauté de communes. C'est la conséquence de la mise en place de la loi NOTRe avec le transfert des compétences PLUI, voirie, ADS (Autorisations d'urbanisme), GEMAPI...... Cela nous conduit à augmenter de façon légère le taux des impôts locaux à hauteur de + 2%. Je sais que c'est encore une augmentation imputée sur la facture du contribuable mais elle s'impose pour le bon équilibre de notre budget. Pour rappel, en 2017 nous n'avions fait aucune augmentation.

Je vous souhaite à tous à un excellent printemps, un très bel été et vos donne rendez-vous pour un futur Petit Messager spécial associations en Septembre.

Votre maire, Evelyne SIMON-GLORY

## Cimetière - reprise des concessions abandonnées

La commune a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière en application des articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure dure 3 ans au total.

Elle concerne les concessions suivantes :

- la concession doit avoir plus de 30 ans d'existence
- ♦ La dernière inhumation doit dater de plus de 10 ans
- ♦ La concession doit être en état d'abandon



Contrairement à ce qui a été annoncé dans le bulletin municipal de décembre 2017, l'ouverture de la procédure ne s'est pas faite le 6 avril dernier. La procédure débutera par constat au cimetière en présence de Mme le Maire et d'un adjoint à une date fixée ultérieurement, le temps de réunir tous les éléments nécessaires. Un procès-verbal sera dressé ce jour-là, marquant ainsi le début de la procédure, conformément à l'article R2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous serez avisés de la date du constat par nos biais de communication habituels. La liste des concessions concernées sera consultable en Mairie et affichée au cimetière. Toute personne qui dispose d'informations sur une concession concernée par cette procédure pourra prendre contact avec la Mairie.

## Ecole: retour à 4 jours en septembre 2018

Après une demande concordante des Mairies de Plesder et des Champs-Géraux et du conseil d'école, l'Inspecteurs Académique de Rennes et a validé le retour à 4 jours d'école pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Plesder/les Champs-Géraux à compter de la **rentrée de septembre 2018** et pour une durée de 3 ans.

### Les nouveaux horaires:

	Champs-géraux	Plesder
Départ du car		8h20
Départ du car retour	8h30	
Début de la classe	8h30	8h40
Pause méridienne	11h50 - 13h20	12h - 13h30
Fin de la classe	16h	16h10
Départ du car	16h	
Départ du car retour		16h10

### Et pour la garderie?

Les horaires restent inchangés. Début le matin à partir de 7h30 Fin le soir jusqu'à 19h

### Et pour l'aide aux devoirs?

Elle aura lieu les mardis et jeudis soirs pour une durée d'une heure



### Et pour le mercredi?

Un questionnaire a été distribué à tous les parents courant mars afin de recenser les besoins de garde notamment pour les mercredis. Après dépouillement des questionnaires, et avec un taux de retour de 57% (50 enfants sur 87 inscrits actuellement), il s'avère que les besoins de garde pour le mercredi matin sont relativement faibles (les parents de 17 enfants ont déclaré avoir besoin d'une solution de garde à la prochaine rentrée scolaire).

Il est donc proposé de revenir au même fonctionnement qu'avant de passer à 4,5 jours à savoir que les enfants pourront être inscrits aux CLSH de Pleugueneuc et Saint-Pierre-de-Plesguen au même titre que pour les vacances scolaires. Par le biais d'un partenariat, les parents bénéficieront alors des tarifs proposés par les communes de Pleugueneuc et de Saint-Pierre-de-Plesguen et la commune de Plesder prendra en charge la différence entre le prix payé par les parents et le cout réel du

## INFOS PRATIQUES

www.plesder.fr

Mairie: 02.99.69.44.76
Horaires d'ouverture:
Lundi et Jeudi: 15h-17h30
Mardi, Mercredi, Vendredi:
10h-12h / 15h-17h30
Samedi: 10h-12h
Fermée le samedi en Juillet et Août

Services Municipaux:

Salle de Jeunes et de la Culture : forfait weekend 380€ Cantine : 2,60€/repas Garderie :

1ère 1/2 heure avec goûter : 1€ 1/2 heures suivantes : 0,50€

## Règles à respecter

L'été approche et il apparait opportun de rappeler quelques règles de civisme à respecter.

### Il est strictement interdit de :

- ⇒ Déposer des déchets ou autres matériaux sur les terrains privés et les espaces publics
- ⇒ De bruler ses déchets verts
- ⇒ De stationner son véhicule sur la voie publique aux endroits qui gênent la circulation des piétons et la visibilité pour les autres conducteurs.

### Règlementation sur le bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuses...), sont autorisés les jours en semaine de 7h à 22h, et les samedis de 8h à 19h. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

### Elagage d'arbres :

Les riverains sont tenus de couper les branches qui dépassent de leur propriété de manière à dégager la voie publique et faciliter la circulation de celle-ci.

## Calendrier des fêtes

**Vide grenier** or ganisé par l'APE Dimanche 22 avril dans le bourg toute la journée

Relais des villages

Samedi 5 mai - départ à 13h30 de Tréfumel

Concert au profit du téléthon

Vendredi 25 mai à partir de 19h30 au terrain des sports de Plesder

Chorale « Voix si Voix la » Vendredi 8 juin à l'Eglise de Plesder

Foyer des jeunes

Samedi 23 juin au terrain des sports de Plesder

Fête de l'école

Dimanche 1er juillet à l'école des champs-géraux

Retrouver toutes les manifestations de la commune sur son site internet dans la rubrique « évènements » et sur son facebook

### Edition n°13 ~ Avril 2018

Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY Conception graphique : Mairie de Plesder Edité en 400 exemplaires

## 2018

Par délibération en date du 27 Mars 2018, le conseil municipal, à la majorité des voix, a voté les budgets primitifs pour l'année 2018. Les budgets primitifs fixent les prévisions de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année. Les dépenses et les recettes de chaque section sont votées à l'équilibre.



	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget de la commune	572 286,41 €	263 154,74 €	835 441,15 €
<b>Budget assainissement</b>	92 366,05 €	67 872,50 €	160 238,55 €
Budget du lotissement l'Orée d'Armor	59 638,64 €	0	59 638,64 €

### Les impôts locaux:

Après une stagnation du taux des impôts en 2017, le conseil municipal, à la majorité des voix (11 pour, 2 contre), a décidé d'augmenter le taux des impôts de + 2% afin de maintenir un autofinancement suffisant permettant de continuer à proposer des services de qualité et à financer des projets d'investissement.

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe habitation	15,32 %	15,32 %	15,63 %
Taxe foncier bâti	17,91 %	17,91 %	18,27 %
Taxe foncier non bâti	46,64 %	46,64 %	47,57 %

## Le budget 2018 en quelques chiffres

### 150 €

C'est la somme que le conseil municipal a décidé d'allouer à chaque association plesdéroise en place depuis plus d'un an, pour les aider à mener à bien leurs actions au profit de la population.

### 5 000 €

C'est la somme versée chaque année à la commune de Pleugueneuc pour participer au fonctionnement de sa bibliothèque et permettre aux plesdérois de bénéficier des mêmes conditions tarifaires que les habitants de Pleugueneuc.

### 7 000 €

C'est le budget de fonctionnement alloué chaque année à l'école de Plesder depuis 2017 pour son fonctionnement (achat de fournitures pédagogiques, sorties à la piscine, transport des différentes sorties pédagogiques...).

### 21 000 €

C'est le montant estimé cette année pour le versement à la communauté de communes pour l'exercice des compétences qui ont été transférées : voirie, ADS (Autorisation du Droit des Sols), PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques).

## Office des sports Bretagne romantique

L'office des sports est une association qui vise à soutenir la pratique sportive sur le territoire de la communauté de communes Bretagne romantique.

Son projet de développement se décline en 5 axes :

- soutenir la formation des entraineurs et des cadres bénévoles des clubs
- favoriser le perfectionnement des licenciés des clubs (stages)
- aider les enfants de 6 7 et 8 ans à choisir leur sports (classes multisports)
- conseiller les clubs et les collectivités
- dynamiser la vie sportive du territoire communautaire

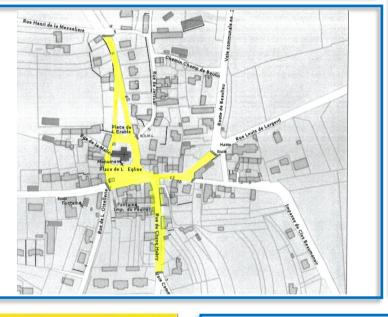
Tout au long de l'année, pendant les vacances scolaires, l'association propose des stages sportifs à destination des licenciés ainsi que des journées multisports à destination des non licenciés. Sans oublier les écoles multisports dans 9 écoles du territoire ainsi que les minicamps sportifs.

### Envie de découvrir des activités sportives pendant les vacances ? Pense à l'office des sports!

Plus de renseignements sur le site internet http://club.quomodo.com/osbr Ou en contactant Mme PERRIN au 06.81.35.37.34

## Vide grenier

Attention circulation modifiée dans le bourg



### Destruction des nids de frelons asiatiques



Vous identifiez un nid de frelons asiatiques? C'est simple, contacter directement la Mairie!

La Mairie envoie alors un agent du service technique sur place pour vérifier s'il s'agit bien de frelons asiatiques.

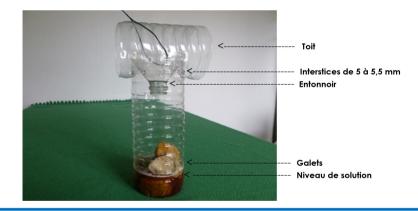
Dans ce cas, la Mairie prend contact avec un prestataire référencé et formé pour faire enlever le nid le plus rapidement possible.

La prestation est gratuite (prise en charge par la commune et la communauté de communes) à condition d'avoir contacté la Mairie.

#### Comment fabriquer un piège ?

PLESDER

- Prendre 2 bouteilles en plastique
- Couper la partie supérieure de la 1ère bouteille pour former un entonnoir
- 3. Emboiter l'entonnoir dans la seconde bouteille préalablement coupée
- Récupérer la 1ère bouteille, découper chaque extrémité et former un toit qui s'imbriquera sur l'autre bouteille afin d'éviter que l'eau ne rentre dans le piège
- Réaliser des petits trous sur le dessus du piège de manière à pouvoir laisser sortir les insectes non ciblés
- 6. Percer ensuite le piège de 2 trous, y glisser du fil de fer pour pouvoir l'accrocher
- Mettre éventuellement des galets dans le fonds 7.
- Insérer l'appât dans le fond du piège : 1 tasse de bière + 1 tasse de sirop de fraise ou framboise + 1 tasse de vin blanc





## Relais des villages

Cette année, le traditionnel relais des villages organisé par les communes de Tréfumel et Le Quiou, aura lieu Samedi 5 mai 2018 avec un départ de la course à 13h30 de la salle des fêtes de Tréfumel.

Les coureurs de Plesder se verront remettre leurs maillots le vendredi 27 avril à 19h à la salle des associations.

Les nouveaux maillots, quant à eux, seront présentés lors de la remise du trophée le samedi 5 mai au soir.

### Nota Bene pour 2019:

L'année prochaine, c'est la commune de Plesder qui est chargée d'organiser le relais des villages. A cet effet, une association « Relais des villages de Plesder » vient de se créer afin de gérer l'organisation de cette manifestation.

Le bureau de l'association est composé comme suit :



- \* Président : M. Patrick COQUIO
- \* Vice Président : M. William GUILLARD
- M. Franck GARNIER

\* Secrétaire :

- Trésorier :
- M. Jean-Louis TREHEL

